

Réunion d'information Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables

- Mercredi 22 novembre 2023 – Salle de l'Odysée 20h-22h



Loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER)

Ce que qu'il faut en retenir

SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /     

POURQUOI UNE LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'EnR ?

- La France, seul pays européen à n'avoir pas tenu ses objectifs 2020 de production EnR
- Suite à la crise des prix de l'énergie, besoin d'une indépendance énergétique

- Il nous faut donc accélérer la mise en place des EnR sur le territoire français pour atteindre les objectifs 2050 fixés :
 - x10 sur la production solaire (objectif 100 GW)
 - x2 la production d'éolien terrestre (objectif 40 GW)
 - 50 parcs éoliens en mer (objectif 40 GW)

- Promulgation de la loi d'accélération le 10 mars 2023, avec 4 axes :
 - Planifier le déploiement des EnR sur les territoires
 - Simplifier les procédures d'autorisation des projets EnR
 - Mobiliser les espaces déjà artificialisés
 - Partager la valeur des projets avec les territoires que les accueillent

LES ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

- un référent préfectoral à l'instruction des projets, nommé parmi les sous-préfets : Mme DAVERTON
- Pour planifier la mise en œuvre des EnR, il est demandé aux communes d'identifier des ZAER
- Pour l'ensemble des filières (*éolien, photovoltaïque, méthanisation, chaleur renouvelable*)
Devront être en adéquation avec le potentiel et la pertinence sur le territoire.
Possibilité de ne proposer des ZAER que pour certaines filières, selon le contexte communal
- Les ZAER pourront être incluses dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT), via des modifications simplifiées

LES ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Une zone d'accélération	
C'est ...	Ce n'est pas ...
Un affichage d'une volonté politique locale de développer les EnR → Concertation des habitants	Un secteur exclusif de développement des EnR Projet possible en dehors mais sous conditions (comité de projet – en attente de décret)
Un secteur avec des délais réduits d'instruction de l'autorisation environnementale, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none">- Phase d'examen réduite de 4 à 3 mois- Rapport du commissaire enquêteur remis sous 15 jrs	Un secteur d'autorisation d'« office »
Un secteur ouvrant droit à des dispositifs financiers préférentiels : appels d'offre, tarifs d'achat (décret en attente)	

Contact :

Elise CHARLEUX
Conseillère sur les projets d'ENR (réseau générateurs)
06.88.66.16.69
e.charleux@sieml.fr

SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /     

Objectifs du Plan climat de la CCALS



-55%

**De consommation
énergétique**

(depuis 2012)

37MWh/habitant en
2014



-75%

De GES

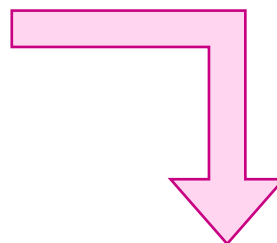
12teq CO2/habitant
en 2014



+540%

De production d'ENR

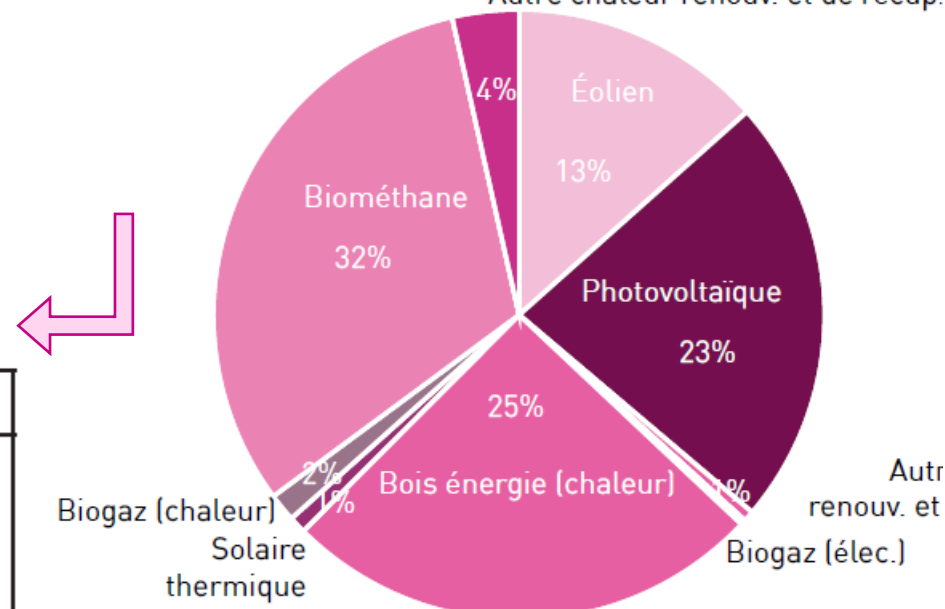
5% de taux de couverture
en ENR en 2014. Objectif
min. 32% en 2030 et
autonomie énergétique en
2050



PRODUCTION D'ENR LOCALES

Anjou Loir et Sarthe

Autre chaleur renouvel. et de récup.



Production d'ENR par filière par EPCI en 2030

	Biogaz	Photovoltaïque	Éolien	Hydroélectricité
Anjou Loir et Sarthe	Injection +90 GWh (+7 à 9 unités)	Centrale au sol +20 MW Toitures* +35 MW	+20 MW	Microcentrale +1,5 GWh

Règles et déroulé de la réunion d'information

les règles de l'INTELLIGENCE COLLECTIVE



ÉCOUTER avec **ATTENTION**



PARLER avec **INTENTION**



ÊTRE **BIENVEILLANT**



SE FAIRE **CONFIANCE**



RESPECTER le **CADRE**

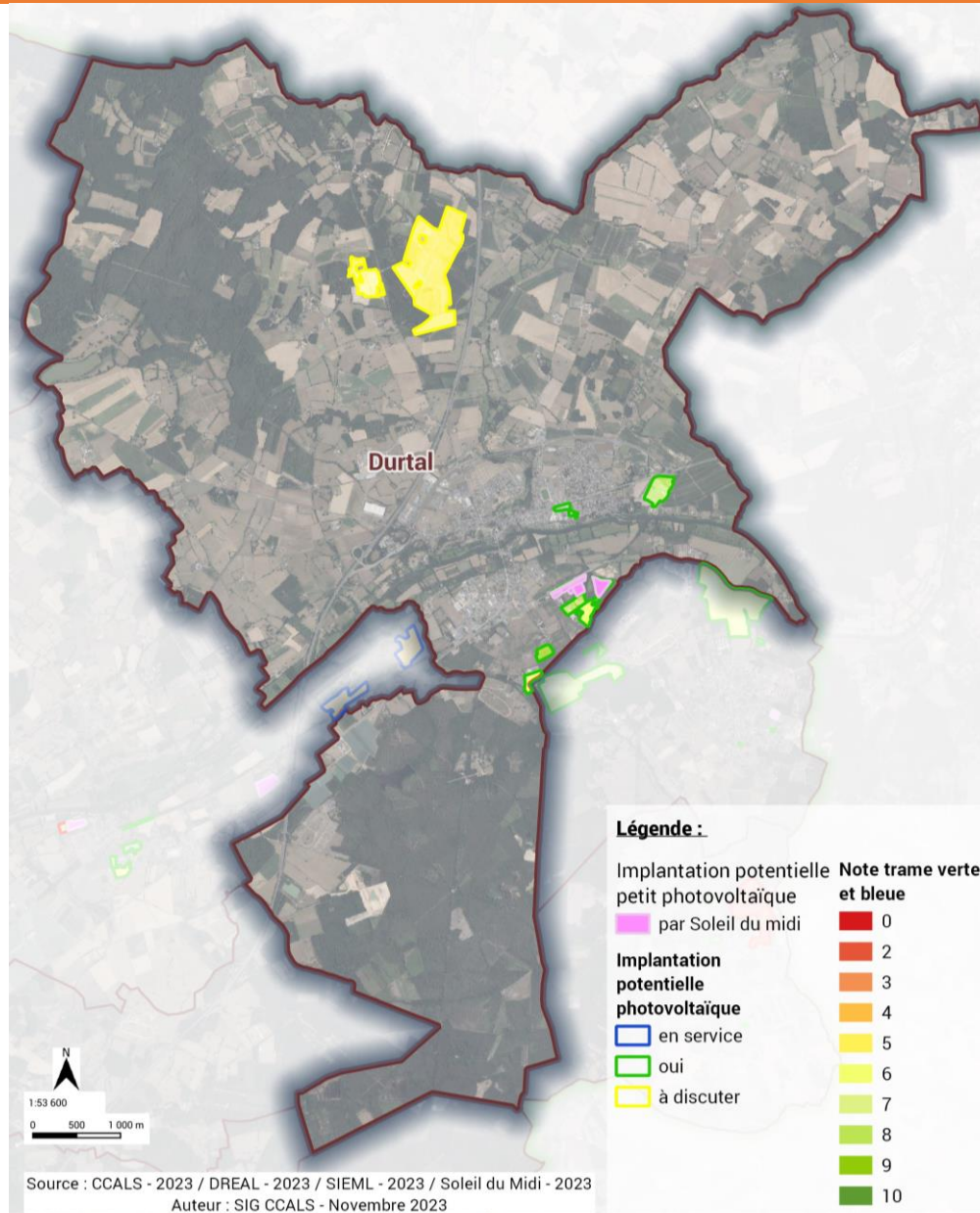
CC-BY-NC-SA

@helenepouille
& www.recompose.it

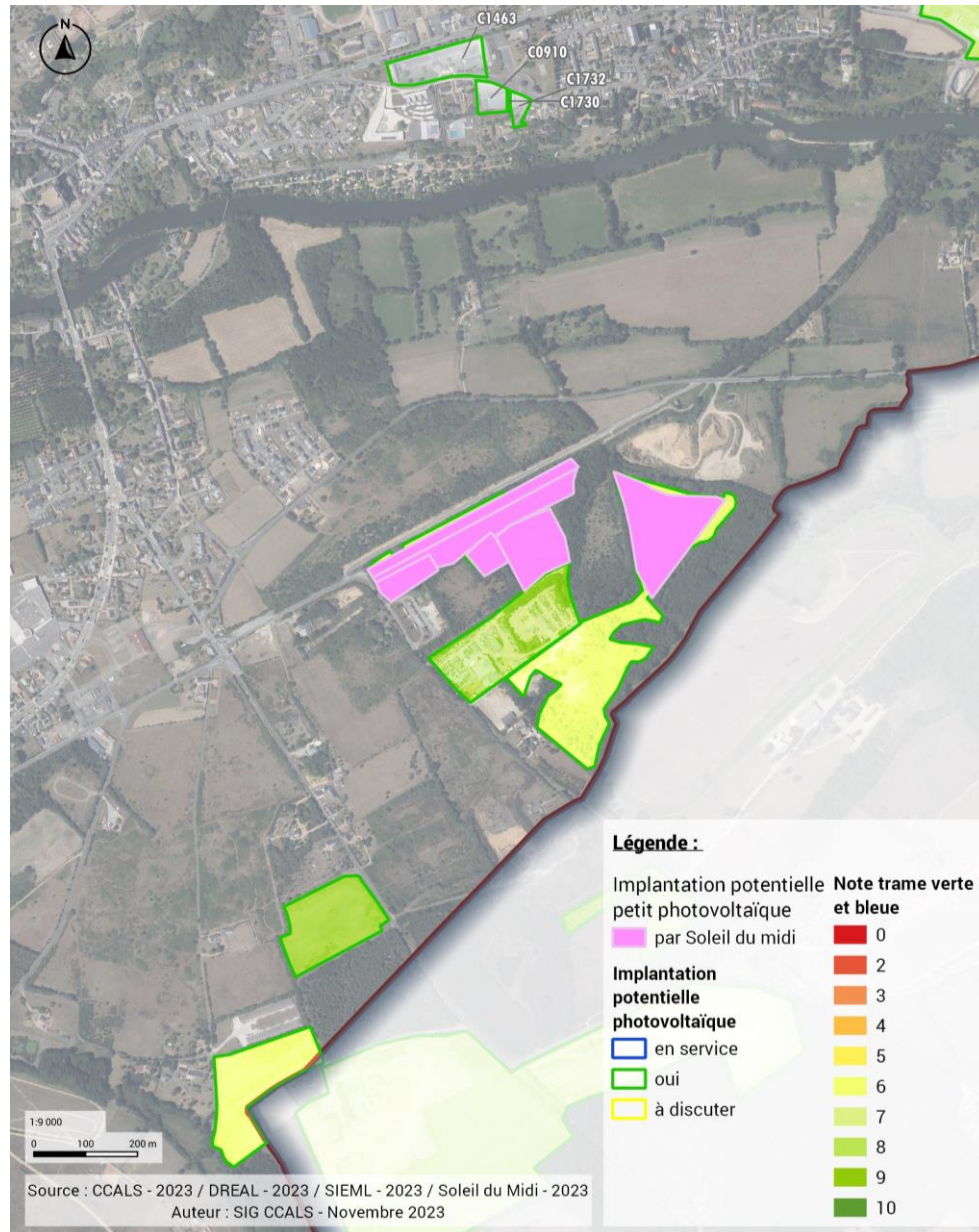
DÉROULÉ DE LA RÉUNION :

- 20h – 20h20 : introduction ville de Durtal – Siéml - CCALS
- 20h20 – 21h : tables par filières d'énergies renouvelables – cartes, documents et recueil de remarques
- 21h-22h : mise en commun – questions / réponses

ZONES POTENTIELLES SOLAIRE



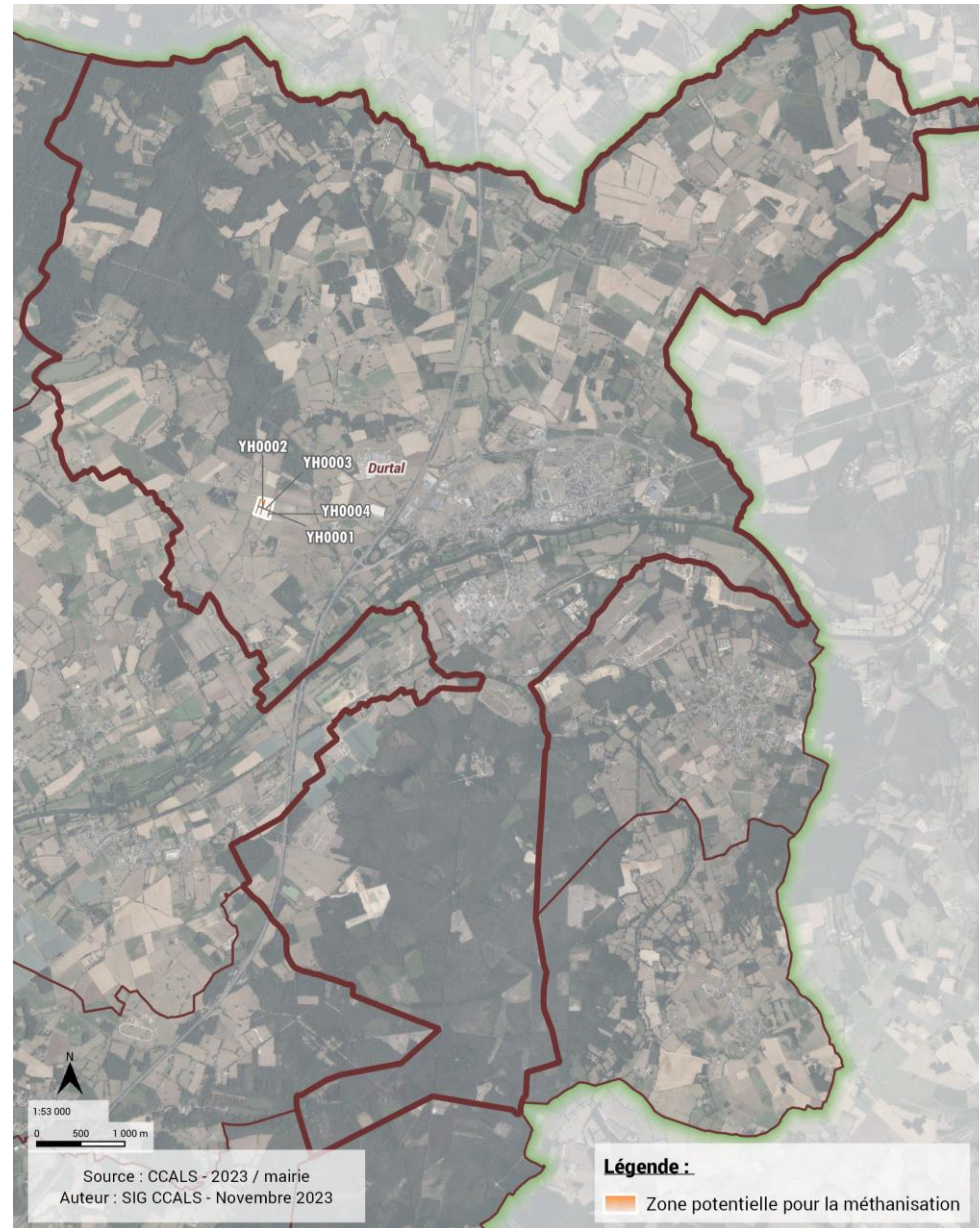
ZONES POTENTIELLES SOLAIRE - ZOOM



ZONES POTENTIELLES CHAUFFERIE BOIS - GEOTHERMIE



ZONES POTENTIELLES METHANISATION



ZONES POTENTIELLES EOLIEN

(non intégrées aux zones d'accélération)

